



pv excès de vitesse moins de 20 KM/H

Par **Sov**, le **20/08/2021** à **16:34**

Bonjour,

J'ai reçu un pv pour excès de vitesse indiquant les informations suivantes :

" Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction ..."

"votre véhicule a été contrôlé par un radar à 56 km/h pour une vitesse limitée à 50 km/H"

Pour le lieu de l'infraction il est précisé "Lampadaire ..."

vitesse retenue 51 Km/h

Appareil de contrôle homologué :

type : 210 C -MESTA -01255

Date de vérification le 29/09/2020

Agent verbalisateur N° :

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières

Ma question est la suivante :

C'est un trajet que je connais.

Je n'ai aucun souvenir d'avoir fait un excès de vitesse dans cette zone.

Quels sont mes recours ?

merci par avance de votre aide

Par **LESEMAPHORE**, le **20/08/2021** à **17:00**

Bonjour

Pour 1 point en moins recupéré dans 6 mois ç'a ne vaut pas le coup de payer 150€ d'amende pour éviter le retrait .

Par **Sov**, le **20/08/2021** à **17:07**

MERCI